

## BELFAUX EN 1922. BRÈVE CHRONIQUE D'UN VILLAGE.

À quoi ressemblait la vie à Belfaux il y a 100 ans ? Le lecteur de cet article ne sera pas désorienté. Il trouvera, dans l'esquisse de réponse que nous lui proposons, des éléments qui résonnent aujourd'hui, comme les aspects fiscaux, la consommation ou la place accordée à ceux qui viennent d'ailleurs.

En 1922, l'activité économique à Belfaux est profondément marquée par l'agriculture. Les temps sont à l'intensification des cultures, ce qui nécessite une correction du cours de La Sonnaz. Les travaux engendrés sont onéreux et l'Etat accordera un subside. L'auberge du Mouton se transforme, occasionnellement, en marché. Au moins de juin on y vend aux enchères des lots de fleuries en foin et regain. D'autres ventes de foin se font au village de particulier à particulier. La Société de laiterie valorise le lait. Les terres agricoles sont pour certaines mises en location. Un domaine agricole est à louer, mais le fermier doit être catholique. Cette condition, qui frappe le lecteur de 2022, figure en toutes lettres dans l'appel à soumission publié dans La Liberté du 31 juillet 1922. Cela s'inscrit dans une forme de pensée politique de l'époque. En 1919, la Ligue pour la conservation des terres fribourgeoises, est une société coopérative présidée par Jean Musy, conseiller d'Etat, dont le but mentionné à l'art. 2 de ses statuts est « la conservation du sol national en mains indigènes et le recouvrement de celui qui aurait été aliéné à des étrangers ». La notion d'étranger ici ne s'applique pas à des non-Suisses, mais bien aux Confédérés venus d'autres cantons, sous-entendu de confession protestante. La Ligue ne serait pas hostile aux Confédérés, elle agirait pour enrayer l'émigration des agriculteurs fribourgeois et leur conserver la possession et la jouissance du sol.



L'activité économique belfagienne des années 1920 ne se limite pas à l'agriculture. On trouve à Belfaux une Caisse Raiffeisen, mais aussi une gravière et un horticulteur- pépiniériste. Des artisans sont établis dans la commune, aux nombres desquels figurent entre autres : sellier-tapissier, charron, cordonnier ou un tailleur, qui a tenu son atelier au café de l'Etoile. Il y a des auberges et restaurants : le Mouton, les XIII Cantons et l'Etoile. La Société coo-

opérative l'Espérance a un magasin au village, dans lequel elle vend des biens de consommation, par exemple des chaussures. Cette société est déclarée en faillite en 1923. Les ménagères ne sont pas oubliées. L'épicerie Mory leur fournit ORIOL, un produit d'imprégnation des planchers en sapin qui rend le récurage superflu !

Le conseil communal autorise, en 1925, la savonnerie Sunlight à donner une conférence publique, avec démonstration, à la salle paroissiale. Le magasin Biemann, épicerie, propose du vin, des tissus et même un dépôt de teinturerie. Une autre épicerie, celle de Schmidhauser, vend du pain. Mêlant les plaisirs, le tenancier du Mouton organise le 10 décembre 1922 une distribution de fruits exotiques et, pour l'occasion, promet de la bonne musique. Un atelier propose des réparations de vélos, des révisions de motos et autos ainsi que la vente d'accessoires, de pneus pour vélos. En ce qui concerne le carburant, c'est en 1925 qu'une entreprise de Payerne, Perrin Frères, est autorisée à installer un distributeur d'essence devant l'auberge des XIII Cantons. Les véhicules hippomobiles n'ont toutefois pas encore disparu.

Dès 1920, une campagne de presse initiée par l'Association fribourgeoise du commerce de détail invite les consommateurs à favoriser le commerce local. Elle distribue, par l'intermédiaire de la Banque de l'Etat de Fribourg ou ses agences, des timbres d'escompte à 5%. Ce service existe encore en 1926 et inclut des commerçants de Belfaux.

Il faut mentionner aussi un aspect plus sombre, le chômage, qui n'est pas étranger aux années 1920. L'indemnité journalière perçue en 1922, à Fribourg, pour une personne non qualifiée est de 8 francs, ce qui représenterait aujourd'hui une cinquantaine de francs. Cette personne a l'opportunité de travailler comme domestique non formé avec un salaire de 4 francs par jour à quoi s'ajoute une partie en nature, à savoir le gîte et le couvert.



Au chapitre des festivités en 1922, la population peut participer à diverses manifestations : le loto de la Société de gymnastique, agrémenté par un groupe de musiciens de la fanfare, la kermesse de la Société de chant le 23 juillet avec tir à la carabine BSA dont les lauréats recevront des beaux prix et des couronnes de fleurs. La fanfare La Lyre organise aussi une kermesse et un grand concert, le 20 août, mais à la pinte de La

Sonnaz. La population est malheureusement privée du plaisir de faire un tour de carrousel. Le conseil communal a en effet refusé d'accorder l'autorisation au forain car cela tombait le jour de la Première Communion. Les 10, 11 et 12 septembre une grande bénichon a lieu, les organisateurs l'annoncent par voie de presse en signalant même les horaires des trains de la ligne Fribourg-Cressier. Il est même possible, occasionnellement d'aller au cinéma à Belfaux. En 1925, le conseil communal a autorisé la projection du film *Christus*. Durant les années 1920 la gymnastique est une activité en vogue. La section de Belfaux s'est distinguée lors de la Fête fédérale de Saint-Gall où elle a reçu une couronne de lauriers.

La vie religieuse est extrêmement importante, elle rythme la vie locale. Un événement particulier est à signaler pour 1922 : le Pèlerinage au Saint-Crucifix de Belfaux, qui a lieu le vendredi 2 juin. Au programme figure, le matin, dès 5 h messes et communions, à 9 h 30 office pontifical, célébré par Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, et sermon par le R. P. Antoine-Marie, à 10 h 45, allocution du Père Visiteur du Tiers-Ordre. A la sacristie, après l'office, une réception est organisée dans la confrérie du Saint-Crucifix.

Au plan communal, il faut relever qu'une nouvelle école a été inaugurée en 1919. Pour l'anecdote, les invités à l'inauguration ont été salués par des tirs au mortier. Mais en 1922 les finances communales sont mauvaises. Les revenus communaux habituels, à savoir vente de bois et location de terrains et d'immeubles ne suffisent pas à couvrir les dépenses, augmentées par celles découlant de la construction de l'école.



Par ailleurs, la commune souffre d'un différend avec un ancien boursier qui aurait été négligent. Il faut donc compléter les revenus communaux avec la levée d'un impôt communal. A cette époque, l'impôt communal n'est pas la règle, et son introduction doit être approuvée par l'assemblée communale et validée par le Conseil d'Etat. La perception de l'impôt communal s'accorde mal avec une pratique pluriséculaire, à savoir qu'un groupe de Belfagiens, les anciens communiens, aussi désignés par le terme de bourgeois, ont le droit de percevoir un bénéfice tiré de l'exploitation de biens gérés en commun. A Belfaux, comme dans d'autres communes, les biens de la commune politique ne sont pas clairement séparés de ceux gérés par les bourgeois. Quoi qu'il en soit, ce sont des ressources qui ne tombent pas dans le ménage communal, alors en grande difficulté et les bourgeois sont invités à mettre fin à ce privilège en signe d'exemplarité. Les conséquences de cela sont la suppression des bénéfices, la levée de l'impôt communal sur le revenu et la fortune et la tenue de la dernière assemblée bourgeoise en 1922.

*Auteur : Anne de Steiger, présidente de la Société d'histoire du Canton de Fribourg*

*Sources : - Presse des années 1920 : La Liberté, La Gruyère  
- Archives communales de Belfaux*

*Groupe de recherche historique de Belfaux*